

## MIMIC® LV

Riz

Composition	Tébufénozide 240 g/L (23,1 % p/p)
Formulation	Liquide pour application à ultrabas volume (UL)
A.M.M.	n° 9900092

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

MIMIC® LV, spécialité à base de tébufénozide (famille chimique : diacylhydrazines, IRAC groupe 18), est un insecticide larvicide hautement spécifique des lépidoptères présentant un mode d'action original : il appartient en effet à la famille des M.A.C : composé accélérateur de mue. Le tébufénozide agit comme un mimétique de l'ecdysone provoquant le déclenchement de la mue de l'insecte alors que celui-ci n'est pas physiologiquement prêt.

MIMIC® LV ne présente pas de propriétés de systémie, ni d'effet vapeur et est peu sensible au lessivage.

### Usages autorisés

MIMIC® LV est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Délai Avant Récolte
Riz	Chenilles phytophages (→ insectes foreurs de la tige, noctuelles défoliatrices, pyrale)	0,06 l/hl	21 jours

MIMIC® LV est autorisé pour des applications par voie aérienne, sous réserve du respect d'une zone non traitée de 50 mètres.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

*CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.*

### RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les doses homologuées doivent être appliquées.

### Conditions d'application

La pyrale du riz (*Chilo suppressalis*) est un ravageur dont les dégâts peuvent être variables selon les zones et les variétés. Deux générations par an sont en général observées et occasionnellement trois.

Le contrôle de ce ravageur est souvent indispensable en 2<sup>ème</sup> génération (juillet/août). Dans ce contexte, MIMIC® LV sera appliqué à la dose de 0,6 L/ha environ 6 à 8 jours après les premières captures ou dès l'apparition des premières larves en suivant les préconisations du Centre Français du Riz. Dans de nombreux cas, un traitement sera suffisant. Toutefois, si les conditions sont favorables et s'il s'agit de variétés sensibles, une seconde application pourra être effectuée 14 jours après afin d'assurer un meilleur contrôle de la seconde génération.

Dans le cas de variétés très sensibles ou de situations de pression en pyrale du riz difficiles, un traitement en première génération peut être effectué. Dans ce cas, l'application de MIMIC® LV sera effectuée à la dose de 0,6 L/ha, 10 à 14 jours après les premières captures dans les pièges, dès l'apparition des premières larves de pyrale.

MIMIC® LV possède une bonne persistance d'action. Toutefois, le renouvellement du traitement sera nécessaire pour couvrir la période de risque lorsque celle-ci est supérieure à 3 semaines.

### **Précautions d'emploi**

Traitements interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'exsudats. Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent dans la parcelle (cas des bandes enherbées), leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement (par fauchage, arrachage ou désherbage sélectif).

### **Effets sur la faune auxiliaire**

MIMIC® LV est neutre à faiblement toxique vis-à-vis de nombreux insectes utiles (coccinelles, syrphes, chrysopes, hémérobies, punaises, hyménoptères parasites et acariens prédateurs notamment). Il est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée.

### **Mélanges extemporanés**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

### **Préparation de la bouillie et application**

MIMIC® LV s'emploie en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir la cuve du pulvérisateur au 3/4 d'eau, mettre sous agitation, puis verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter, terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute la durée de l'application.

MIMIC® LV agissant par ingestion et n'étant pas mobile (pas de systémie, pas d'effet vapeur), la qualité de la pulvérisation représente un facteur de la réussite des applications. Dans ce contexte, il est nécessaire que le volume de bouillie, la pression de traitement et la vitesse d'avancement soient correctement réglés afin d'assurer une couverture régulière et complète des organes à traiter.

MIMIC® LV peut être utilisé dans tous les types de pulvérisateurs et sa formulation spéciale LV est adaptée pour les traitements aériens. Veiller à respecter la réglementation en vigueur concernant les traitements aériens.

### PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

#### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVERISATEUR PORTE OU TRAI NE A RAMPE PULVERISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique <sup>(1)</sup>	À usage unique <sup>(2)</sup>	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

### **Stockage du produit**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. **Point de gel : -4°C.**

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### **Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### **Élimination du produit et de l'emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### **PREMIERS SECOURS**

Consulter la fiche de données de sécurité.

MIMIC® LV - A.M.M. 9900092

**ATTENTION**

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**Conseils de prudence**

- P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**Délai de rentrée : 6 heures après traitement.**

Le port de gants et de vêtements de protection est recommandé pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

<p><b><u>EN CAS D'URGENCE</u></b> <b>Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.</b></p>	<p>Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h). Fiche de données de sécurité disponible sur : <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a> ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.</p>	
--	---	--

Homologation Nisso Chemical Europe GmbH et ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

**CONDITIONNEMENT**

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon 5 L	Carton de 4 x 5 L	30 cartons = 600 L	Carton de 4 x 5 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v3 - 11/2019.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**